TOURCOING

LES GRÈVES

Chez MM. Ritaine et Watteau

Une délégation des grévistes s'est présentée à la fabrique vers midi, à sept heures.

Cette nouvelle démarche n'a obtenu aucun résultat. MM. Ritaine et Watteau ont comme la veille refusé de entendre avec les mandataires de ses grévistes.

Quoique pour ainsi dire prévue, cette nouvelle n'en a pas moins produit une très mauvaise impression sur les ouvriers et, dans une réunion tenue à la Brasserie Sociale, rue de Flandre, et à laquelle assistaient tous les grévistes, un ordre du jour préconisant la cessation, a été voté à l'unanimité.

Il est donc permis, du moins pour le moment, de prévoir la fin de ce conflit, les causes qui l'ont amené subsistant toujours et si les patrons ne semblent vouloir faire aucune concession, les tisserands, de leur côté, sont fermement résolus à ne pas reprendre le travail avant que d'avoir obtenu satisfaction complète.

L'employé Dupire a par ses provocations, suscité trop de colères et les grévistes ne se gênent plus pour l'accuser hautement de certains faits dont, paraît-il, cet homme est coutumier. C'est ainsi que les tisserands ne veulent plus avoir aucun rapport avec lui, si pour la distribution des pièces, ils persistent néanmoins à traiter avec MM. Ritaine et Watteau ne sont pas au courant des faits et gestes de leur surveillant dont l'outrecuidance dépassait toutes les bonnes mesures.

Les grévistes sont aussi très irrités de l'embauchage de deux tisserands qui travaillent sur des métiers inoccupés par suite de la grève. Ces deux individus, pourtant redoutables d'ailleurs sont très connus. Tous deux a occupés déjà divers emplois et laissé partout de tristes souvenirs.

MM. Ritaine et Watteau n'ont vraiment pas la main heureuse dans le choix de leur nouveau personnel, avec Dupire l'un et l'autre deux intrus formeront un trio [illegible] A bon entendeur.

Un troisième ouvrier avait été embauché et mais voyant qu'il avait à prendre la place d'un tisserand en grève, il a préféré ne pas se prêter à cette manœuvre et s'est retiré.

Prouvant par là qu'il est encore des hommes parmi les ouvriers, auxquels ce crime de lèse-ouvrier répugne et qu'il ne sont pas prêts à faire le jeu des patrons.

En prévision d'une grève longue de la part des ouvriers qui ont adressé une demande de secours aux syndicats des environs, il est aussi question que les ouvriers de la ville ne manqueront pas de venir en aide à leurs confrères, mais ceux-ci ne doivent compter que sur leur propre énergie et ils ne sont pas vaincus.

[illegible] d'insérer le montant des listes suivantes.

Liste n° 5 18 fr. 30. — Liste 127 10 fr. 50. — Liste 128 fr. 85. — Liste 278 5 fr. 25. — Un groupe d'ouvriers en tapis 10 francs.

Sérieux accident de travail

Le jeune Raffin Gilbert, âgé de 19 ans, ouvrier chez M. Charles Six, rue du Chêne, a eu la cuisse droite grièvement écrasée hier matin par suite de la rupture d'un câble de vapeur. Il a été obligé de prendre quelques jours de repos.

Tombé sans connaissance

Mardi soir vers 9 heures et demie un individu nommé Henri Verbecke a été trouvé couché sans connaissance sur la voie publique au coin de l'Église Saint-Christophe. Il a reçu les soins des docteurs Leduc et Bourrecois qui l'ont fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

La grève de chez Julie-Desurmont

Hier une entrevue a eu lieu entre les ouvriers rattacheurs et le patron de la fabrique ce dernier consent à garantir un salaire minimum de 27 fr. par semaine à ses ouvriers. Ceux-ci acceptent ce [illegible] mais demandent qu'un rattacheur supplémentaire soit ajouté aux trois autres qui, jusqu'ici devaient entretenir [illegible]

Les rattacheurs estiment qu'en raison de la vitesse incroyable imprimée aux métiers. Sept valeés et demie paraissent [illegible] Ils ne pourraient dans ces conditions [illegible] Ils présentent le tarif suivant : [illegible] par pièce comme frais à 10 numéros par pièce, 0,50 de prime par 500 numéros au-dessus de ce quantum, plus le rattacheur supplémentaire. Ceux qui connaissent le métier de filature trouveront les réclamations des ouvriers très raisonnables. La grève continue.

Moules saisies

[illegible] moules reconnues impropres à la consommation ont été saisies hier matin au marché des Halles, par les soins de M. Ansar, inspecteur des denrées alimentaires.

Une main coupée

Hier le nommé Henri Vandenbulle, âgé de 18 ans, cardeur chez MM. Mareseaux et Vanlandeghem, en voulant dégager un peu de déchet, s'est fait prendre la main gauche dans les rouleaux de la carde.

Le malheureux a eu les quatre doigts écrasés sauf le pouce. Les docteurs Brunet et Desrumaux ont dû pratiquer immédiatement l'amputation.

Un doigt coupé

Une jeune fille au nom de Clodille, ouvrière syndiquée, âgée de 20 ans, travaillant chez MM. Pichet et Dieuze, rue de Lille, s'est laissé prendre l'auriculaire de la main droite dans les engrenages de son métier.

Le docteur Bernard pratiquer l'amputation qui a été opérée par le docteur Bernard.

La jeune fille sera dans l'incapacité de reprendre son travail avant [illegible] mois.

LILLE

Un coup de pied [illegible]

A la suite d'une polémique engagée par M. Georges Roderi, rédacteur en chef du *Progrès du Nord* contre M. Dupuy, directeur de l'*Écho du Nord*, celui-ci se jugeant offensé, a constitué comme témoin M. Lagrillière, pour obtenir réparation.

De son côté M. Roberti a désigné pour témoins MM. Lagrillière, rédacteur en chef du *Progrès*.

Après délibération les témoins des deux parties ayant constaté l'impossibilité d'une solution amiable, ont arrêté ainsi les conditions d'une rencontre.

Le choix des armes étant attribué à M. Dupuy, à qui M. Roberti ne conteste pas la qualité d'offensé, le combat aura lieu à l'épée, avec faculté de couvrir le gant et prendre les mesures nécessaires pour l'un des adversaires une infériorité notoire résultant par les médecins.

En conséquence ce qui précède la rencontre a eu lieu aujourd'hui [illegible] trois heures de l'après-midi, dans la propriété de M. [illegible] aux environs de Lille.

A la quatrième reprise, et après vingt minutes d'engagements, M. Dupuy a été blessé à la main droite, de telle sorte [illegible] intéressant une veine sans toutefois [illegible] de la partie adverse [illegible] que cette blessure constitue [illegible] inférioriété marquée, opinion [illegible] range son contrère et [illegible] se déclarant près à continuer [illegible] tions se faisant à l'avantage [illegible] ont mis fin au combat.

Pour M. Dupuy : Pour M. Roberti :

[illegible] — [illegible]

E. VERLY. — E. DUJARDIN.

Fête de l'Union Lilloise

Sous la [illegible] Lille des Sociétés de Gymnastique [illegible] nous avons vu un contingent [illegible] compagnie [illegible] nombreuse.

Dans cette [illegible] Union [illegible] était affirmée [illegible] marché [illegible] avec [illegible]

[illegible] M. [illegible] Robert-Houdin [illegible] Lille [illegible] Lille [illegible] Robert-Houdin [illegible]

La misère

Cette après-midi vers quatre heures une pauvre femme tombait rue Saint-Sauveur des passants s'empressèrent de la relever et la conduisirent à l'hôpital en l'absence de secours. La malheureuse est évanouie [illegible] Ou profitera à la malheureuse les soins nécessaires et [illegible] qu'elle [illegible] Rapportons ici [illegible] âgée de 45 ans, demeurant à Roubaix.

Vers [illegible] plus aucune ressource [illegible] vers [illegible] de Wervicq [illegible] Ils [illegible] les Ardennes [illegible]

[illegible] *Progrès* [illegible] mission à la société des gens de lettres de M. Georges Bodenan [illegible] élection [illegible] membre participant.

Le *Progrès* [illegible] que M. Lagrillière [illegible] de M. Dupuy [illegible] Maréchal [illegible] témoins [illegible]

Un noyé

Mercredi matin, vers [illegible] trait du canal de l'Aroonoise [illegible] extrait de la rue de Londres le cadavre d'une femme. Transporté à la morgue, les parents [illegible] pour tâcher de reconnaître la [illegible] gnements.

Le corps est resté [illegible] dans le canal [illegible] heures.

Ne la voyant pas revenir les parents pris d'inquiétude se sont à sa recherche et la retrouvèrent dans ce triste endroit. On attribue la mort de Mme Vve Pasteau au suicide, mais ce ne sont là que des présomptions, rien en effet, n'justifiant cette fatale détermination.

Accident mortel à Bruxelles

Un triste accident est arrivé mardi matin, à un de nos concitoyens, M. Henri Van Armeulmeester, demeurant à Fives, et représentant d'une maison de Lille était descendu dans un hôtel à Bruxelles. Devant partir dans la soirée pour le Luxembourg, il avait choisi l'hôtel le plus voisin de la gare du quartier Leopold.

A son réveil un peu souffrant il demanda au garçon de lui monter une boisson et il se dirigea sa chambre. Ce dernier étant monté quelques minutes après trouva Monsieur Van Armeulmeester inanimé sur le parquet. Le voyageur avait une profonde blessure au crâne qu'il avait dû se faire en tombant et l'on croit que cette blessure a occasionné la mort.

Aux sections du Parti

[illegible] suite du grand développement de la première convocation, le camarade Delory [illegible] les sections de secrétaire au Comité fédéral, [illegible] groupes du Parti, sont donc priés d'adresser leurs demandes de tout [illegible] cartes, imagnes, [illegible] leur correspondances. Le [illegible] Duplouy, rue du Marché du Peuple, et [illegible] Bleuse, à Lille.

Laboratoire de Bactériologie

La [illegible] de la vaccination [illegible] du laboratoire de bactériologie [illegible] le 28 courant de 8 à 10 heures.

Un vol

[illegible] dans cette ville [illegible] rue des Stations, Statt en [illegible] vêtements [illegible] M. Monouvrier, place de la Nouvelle-Aventure, lorsqu'il était appelé à partir pour le Tout-Lille [illegible] dans son [illegible] et pour [illegible]

[illegible] réussit à [illegible] fut [illegible] devant M. Bouillon, commissaire de police, [illegible]

— Procès [illegible] dressé [illegible]

[illegible]

[illegible]

MENUS FAITS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

DOUAIN. — *Vol.* — Un vol d'un sac d'avoine a été commis dans la nuit du 23 au 24, au préjudice du sieur Nicolas Dan[illegible] cultivateur à Douai (Nord). Les indices [illegible] sur les traces du coupable [illegible]

[illegible]

[illegible]

[